

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** SEANCE du 20 MAI 2016****

Date de la convocation : 12/05/2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, Mmes HENOCQUE Yveline, DEHORNOY Lynn., Mme CAYEUX Violette, Mr HOSPITAL Laurent Mr PADE Guillaume Mme GREBOVAL Nadine Mme SAINTYVES Amandine Mr BAUCRY Nicolas

Mme BALZARELLI Sandrine donne procuration à Mr POYEN Roger
Mme DUPONT Angélica donne procuration à Mr MAINNEMARRE Yves
Mr PEGARD François donne procuration à Mr PADE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme DEHORNOY Lynn

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Choix du nom de l'école.
Le conseil municipal accepte.

1) **Approbation du compte rendu de réunion du 15 avril 2016**

Le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) **Secrétaire de séance**

Mme Dehornoy Lynn est désignée secrétaire de séance.

3) **Proposition changement de prestataire pour la cantine**

Mr Caux François, responsable Développement de la Société la Normande a présenté la société qui est spécialisée dans la fourniture des repas de cantine, concevoir des menus équilibrés, possibilité de commander des repas végétariens. Les menus sont élaborés par une diététicienne. La société propose des menus festifs et à thèmes.

La société assure également la formation des équipes municipales sur l'initiation à la liaison froide, l'hygiène, la sécurité au travail, le respect de l'environnement et tri sélectif des déchets.

Elle peut mettre à disposition pendant la durée du marché, le matériel complémentaire nécessaire à l'exploitation de la cantine.

Elle est en mesure de mettre à disposition des supports de communication pour les familles (lettre d'information des menus...)

La société la Normande propose le prix du repas à 3.27 € TTC condiments inclus.

Le prestataire actuel VIRTÀ fixe le repas à 3.47 € TTC sans les condiments.

Le maire propose de diminuer le prix du ticket de cantine.

Après avoir entendu la présentation de Mr Caux et l'intervention de Mr le Maire précisant que la Société la Normande propose des meilleures prestations et un prix plus faible que le prestataire actuel et après débats, le conseil municipal décide à :

4 voix pour (Mrs Poyen Roger avec la procuration de Mme Balzarelli, Mr Mainnemarre avec la procuration de Mme Dupont)

10 voix contre (Mrs Decagny Philippe, Deceuelaere Frédéric, Padé Guillaume avec la procuration de Mr Pegard François, Mr Baucry Nicolas, Mmes Greboval Nadine, Saintyves Amandine, Cayeux Violette, Henocque Yveline, Dehornoy Lynn)

1 abstention : Mr Hospital Laurent

Le conseil municipal décide de ne pas changer de prestataire de cantine et donc pas de changement de tarifs.

4) **Délibération vote du compte administratif 2015 du budget annexe Lotissement les Camprets et vote du compte de gestion**

Mr le Maire rappelle que par délibération du 20 mars 2015, le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe de lotissement les Camprets phase 2. Il convient donc de délibérer sur le compte administratif 2015 et sur le compte de gestion du percepteur.

Mr le Maire laisse la présidence à Monsieur Mainnemarre, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement : 0 €

Après avoir présenté le compte administratif et le compte de gestion, Mr Mainnemarre passe au vote. Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

5) **Vote du budget annexe 2016 Lotissement les Camprets**

Mr le Maire donne lecture des propositions de dépenses et recettes inscrites au budget primitif du lotissement.

Il s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 302 520 €.

Il s'élève en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 302 520 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe 2016 les Camprets phase 2.

6) **Délibération : modification du périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime**

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 33 et 35 ;

Vu le CGCT, notamment les articles L 5210-1-1, L5211-1 et suivants, L 5214-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1999 modifié, autorisant la création de la communauté de communes Bresle Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002, modifié autorisant la création de la communauté de communes Yères et Plateaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 portant approbation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Seine Maritime ;

Considérant que le SDCI de la Seine Maritime prévoit l'extension du périmètre de la communauté de communes Bresle Maritime aux communes de Baromesnil, Criel-sur-Mer, Le Mesnil Réaume, Melleville, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Saint Rémy Boscrocourt membres de la communauté de communes Yères et Plateaux

Le conseil municipal accepte à **14 voix pour (avec les procurations) et Mr Decagny s'abstient** la modification du périmètre de la Communauté de Communes Bresle Maritime.

7) Délibération modification du tableau des effectifs

Mr le Maire informe le conseil municipal que les 2 contrats d'avenir arrivent à échéance le 30 novembre 2016. Mr le Maire souhaite pérenniser les emplois et sollicite le conseil municipal pour modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir deux postes. Il propose un poste à temps complet d'adjoint technique 2^{ème} classe et un poste d'un agent contractuel en CDD à temps complet ou non complet. Il souhaite conserver dans les effectifs le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de l'agent qui est partie en retraite en décembre 2015 afin de pouvoir dans l'avenir recruter si besoin un agent technique supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à :

5 voix pour : Mr Poyen Roger avec la procuration de Mme Balzarelli, Mr Mainnemarre Yves avec la procuration de Mme Dupont, Mme Henocque Yveline

09 voix contre : Mrs Decevelaere Frédéric, Decagny Philippe, Hospital Laurent, Padé Guillaume avec la procuration de Mr Pégard François, Mr Baucry Nicolas, Mmes Gréboval Nadine, Cayeux Violette, Saintyves Amandine,

01 abstention : Mme Dehornoy Lynn.

A la majorité, le conseil municipal décide de ne pas modifier le tableau des effectifs. Les contrats d'avenir s'arrêteront donc le 30 novembre 2016.

8) Choix du nom de l'école (présentation par Mme Gréboval)

Mme Gréboval rappelle que des boîtes à idées ont été mises en place dans l'école et la mairie pour consulter l'ensemble de la population afin de trouver un nom pour l'école. Le conseil municipal a fait un tri et a retenu 3 noms. Les 3 noms sont les suivants :

- 1) L'école des p'tits Bouts Courtois
- 2) L'école des étangs
- 3) L'école des p'tits crayons

Suite à ce choix, un vote sera organisé le mercredi 25 mai à l'école avec tout le matériel de vote (isolaires, liste électorale...) en présence du maire. Les élèves feront leur choix et cela permettra donner ainsi un nom pour leur école.

9) Informations diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la Société AMP de Chaulnes d'établir une analyse de l'eau des étangs suite à l'affaire ECLACHROME. Le montant de ce devis s'élève à 700.92 € TTC.

Mr le Maire informe le conseil qu'il a assisté à la commission d'attribution d'un logement de la SIP rue des Petits Près le 12 mai 2016 à Amiens. Il informe avoir présenté un dossier pour le locataire du logement communal. La SIP a contacté le locataire le 18 mai 2016 pour lui annoncer qu'il avait le logement à compter de la mi-juillet.

Mr le Maire informe que l'inauguration des postes de transformation est programmée le jeudi 26 mai 2016 à 11h00 en mairie.

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements suite au pot organisé par la commune pour le départ en retraite du chef de corps des sapeurs-pompiers de Mr Delmache Gérard.

La séance est levée à 22h00